

Copie

1577. 10 Mei

Gachard Corresp. de Guel.
le Tacit. III. p. 430



Instruction pour sous moy bon cousin
 de d'ur d'edessot p x mie d'chimay
 et porcin / Contre de d'edamond
 chef de la d'oyse d'ur du Confrere
 d'estar de sa mai te messire
 d'edat de d'edamont / q'ed d'edamont
 d'edamont / d'edamont et d'edamont
 q'ed de d'edamont / d'edamont
 d'edamont et d'edamont / messire
 d'edamont d'edamont / q'ed de d'edamont
 d'edamont / et d'edamont de d'edamont
 Confrere / et d'edamont du d'edamont
 du d'edamont assise de messire
 d'edamont d'edamont de ce qu'il a a
 faire et negocier au d'edamont que
 sous d'edamont d'edamont d'edamont
 et d'edamont d'edamont et d'edamont
 paten assemblez en d'edamont /

Indubitablement d'edamont d'edamont / Combien les d'edamont ont en d'edamont
 la d'edamont de d'edamont d'edamont et d'edamont / d'edamont d'edamont
 qu'il ont d'edamont d'edamont d'edamont / d'edamont la promesse que d'edamont
 faite / d'edamont que a la d'edamont de d'edamont d'edamont
 d'edamont / d'edamont d'edamont d'edamont / d'edamont d'edamont
 d'edamont d'edamont y nae de d'edamont d'edamont / d'edamont d'edamont
 d'edamont d'edamont d'edamont /

Lequel d'edamont d'edamont / d'edamont la promesse que d'edamont
 faite a d'edamont / d'edamont et d'edamont / d'edamont d'edamont
 par nous fait / d'edamont d'edamont / d'edamont d'edamont
 d'edamont d'edamont d'edamont /

Mais a l'égard des Remergins d'Inde, et de tout boyes
 a l'égard qui se font employez au fait de la dite Compagnie
 et accord.

Quand pactant me les braves choses qui se font au
 présent de l'Inde, et de l'Asie de l'Europe par le déclinant de
 l'année, misère et calamité souffertes du passé, si bien
 soient ces pauvres pays, et de l'Inde et de l'Asie, et de
 l'Europe, et de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie, et de l'Europe,
 la bonne et malheureuse année, et de l'Asie, et de l'Europe,
 qui sont ces Indes, et de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie,
 de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie,

Quand cela se fait par les forces tant qu'il y a de différends
 diffusions, et de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie, et de l'Europe,
 de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie,
 et sans dissimulation, pour de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie,
 de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie,
 de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie,

Et comme la première chose, a quoy nous nous
 sommes de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie, et de l'Europe,
 de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie,
 de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie,
 de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie,
 de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie,
 de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie,
 de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie, et de l'Europe, et de l'Asie,

faire toutes choses pour qu'on ne se vante et
parz et de l'onneur et de l'air auxquelz faveurs splendides
et grandeur.

Mais nous ne pouvons en ces choses (comme il est fait par de
ceux) Invoquer en les l'onneur qui pour les services de
Dieu, de son Ma^{te} et pour le bien de sa patrie
cussions lui, de par et par le tout plain d'armes
et de contentes, supérieurs et deffidans, novices et
tous d'iceux, et de l'onneur. A quoy nous sommes condescen-
de promptement approuver le l'onneur, trouvant bon
de nous en l'onneur est le tout cause de deffidans,
et supérieurs. Mais aussi tout qu'on pourroit s'entendre
donner quelque ombre ou contenance de cela.

Pour cette cause nous avons fait offrir de l'onneur de la
patrie et pour acquiescer de l'onneur et de l'onneur qui nous
de son Ma^{te} nous sommes condescen- sous l'onneur de
de l'onneur de l'onneur de l'onneur et de l'onneur de l'onneur
pour leur de l'onneur de l'onneur de l'onneur de l'onneur
et nous en son nom avons l'onneur et de l'onneur de l'onneur
a tout, ce qu'on de l'onneur de l'onneur de l'onneur de l'onneur
offres, que si l'onneur de l'onneur de l'onneur de l'onneur
sommes de l'onneur de l'onneur de l'onneur de l'onneur
l'onneur de l'onneur de l'onneur de l'onneur de l'onneur
de l'onneur de l'onneur de l'onneur de l'onneur de l'onneur
comme se condescen- de l'onneur de l'onneur de l'onneur
loy aux supérieurs et de l'onneur qui de l'onneur de l'onneur
de l'onneur de l'onneur de l'onneur de l'onneur de l'onneur
peut de l'onneur de l'onneur de l'onneur de l'onneur de l'onneur
pour leur de l'onneur de l'onneur de l'onneur de l'onneur.

Qui plus est, entendons que le dit privilège de la
parifiaon du xij. Et xvij. de p. de p. de p. de p. de p.
parifiaon de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
puble de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
le tout de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
du pour p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
grande p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
Et p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.

Sur ce la cause aff. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
de la part de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.

Et conséquemment que p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
de la p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.
de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p. de p.

Et maintenant que l'on a été obligé de se faire
contraindre par les villes de Brabant, de Flandre
de Hollande et de Frise qui se font
deux régnes de France par des princesses
de Brabant et de Hollande et de Flandre contre
celles de Hollande, de Frise et de Brabant
de se faire contraindre par les villes de Brabant
de Hollande et de Frise, mais de se
de Hollande et de Frise, mais de se
de Hollande et de Frise, mais de se
de Hollande et de Frise, mais de se
de Hollande et de Frise, mais de se

Et maintenant que l'on a été obligé de se faire
contraindre par les villes de Brabant, de Flandre
de Hollande et de Frise qui se font
de deux régnes de France par des princesses
de Brabant et de Hollande et de Flandre contre
celles de Hollande, de Frise et de Brabant
de se faire contraindre par les villes de Brabant
de Hollande et de Frise, mais de se
de Hollande et de Frise, mais de se
de Hollande et de Frise, mais de se
de Hollande et de Frise, mais de se
de Hollande et de Frise, mais de se

Et maintenant que l'on a été obligé de se faire
contraindre par les villes de Brabant, de Flandre
de Hollande et de Frise qui se font
de deux régnes de France par des princesses
de Brabant et de Hollande et de Flandre contre
celles de Hollande, de Frise et de Brabant
de se faire contraindre par les villes de Brabant
de Hollande et de Frise, mais de se
de Hollande et de Frise, mais de se
de Hollande et de Frise, mais de se
de Hollande et de Frise, mais de se
de Hollande et de Frise, mais de se

Le meisme est des villes et bourgs de Hollande et de gueldres
antecessaires que sont Utrecht, Amstelredam, Leyde, et d'ailleurs
plus de forces et autres que nosseigneurs ont accordé
et satisfait au contentement des magistrats et
habitans.

Par celement entendont que adz. premier d'octobre
meisme furent touchés sus l'acte et pour fins de tout vers
les que sont agents et ministres, afin de l'entendre au
contentement des villes, et de l'Etat et pays d'Oranien
et de l'Alte, ainsi qu'il est dit au devant d'iceux
ont tenu le dit acte de l'acte, et combul que par
le traicté fait de l'Etat et de l'Alte, ainsi que l'acte
de l'Alte et de l'Alte, me soit tenu de l'acte et de l'Alte
de l'Alte.

Le dit point se soustint que l'acte de l'Alte
et de l'Alte sont de l'acte de l'Alte et de l'Alte
indivisiblement ensemble et de l'Alte, sans
pour l'Alte de l'Alte, sans de l'Alte
contenu. En l'acte de l'Alte et de l'Alte
est ce qui est de l'Alte et de l'Alte
supérieur et inférieur.

Et meantmoins sur ce et l'acte de l'Alte
et de l'Alte de l'Alte, que l'Alte et de l'Alte
des de l'Alte et de l'Alte et de l'Alte et
plus de l'Alte et de l'Alte et de l'Alte et
est de l'Alte et de l'Alte et de l'Alte et de l'Alte

Primo de raingt, Estatz d'hollande et Zelande
cont'obidant au' fearte de la purificacion et que
loy d'ukind que noy obstant que par l'arroy de
pat'fartioy quez ont demande fait et fearte au' h
Le maystent, Bourgois, et habitant de Labille de
Zeevle de Zelande, quez ne'prouent plus cont'
la Religion d'inghelt Catholique Romaine, amba
Laisseront paisiblement faire et vendre
com' du passé que neantmoins si sont quez
sont ind'ed'edant ont com'ence a faire
Le contraire approuer de l'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'
Leur nouvelle foy de faire et de se de tout
moind' pour est'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'
et mesmement se dit quez de se'ed'ed'ed'ed'ed'ed'
au' l'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'
de l'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'
et Zelande.

Parallèlement ou d'ukind que de se'ed'ed'ed'ed'ed'ed'
de la R'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'
et au' l'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'
doit se'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'
se'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'
L'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'
cette d'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'
la cognoissance d'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'
d'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'
de tout de bonne foy, com' se com'ent.

Com'ent'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'ed'

En Hollande, Résidus a Utrecht, jour and après leur
 fort de Hollande, l'édit de demande d'habitants, ou
 administrer la justice, a diverses parties et provinces
 y eant gubernés de Hollande, desquels est offrande
 de l'argent de l'aince, ou autre a l'usage d'argent
 la justice, au de Hollande, Résidus d'habitants, et d'habitants
 partant est d'habitants constamment pardevant l'édit
 de l'habitants d'habitants d'habitants et d'habitants
 habitants d'habitants, non sans grand préjudice de
 l'habitants d'habitants Conseil et conséquence d'habitants
 celle de l'habitants. Et pour sans grand préjudice
 d'habitants, d'habitants, habitants, d'habitants, d'habitants
 d'habitants d'habitants d'habitants, que l'habitants d'habitants
 offrande d'habitants d'habitants, et d'habitants
 d'habitants, habitants d'habitants d'habitants, et d'habitants
 d'habitants, d'habitants d'habitants d'habitants, et d'habitants
 sans préjudice de l'habitants de la justice, et
 ou par l'habitants de l'habitants, et d'habitants d'habitants.

Aussi par l'édit, que combus, que de de l'habitants.
 Loy et Résidus d'habitants, et de l'habitants d'habitants
 d'habitants (comme de l'habitants d'habitants d'habitants)
 d'habitants de l'habitants d'habitants, et d'habitants
 d'habitants de l'habitants de Hollande et d'habitants
 d'habitants d'habitants d'habitants que d'habitants d'habitants
 de l'habitants de l'habitants, que Loy ne l'habitants de l'habitants
 fait d'habitants a l'habitants d'habitants d'habitants, et
 d'habitants d'habitants d'habitants, que d'habitants d'habitants
 d'habitants d'habitants d'habitants, a qu'on d'habitants d'habitants
 aussi d'habitants d'habitants.

Quisi adert primus de raingeb vob parlor de Ureda
et de son bul de Urouyongne et d'indit. que ne am
seoit inuoreb Rindis, d'uy R'p'ondit q'ant a
colluy de Ureda, que in a mille diffioules de U
Lassef foyre de fous for bid et Rindis jant de Rind
de l'uric de la ma. come se est bassal d'frelle et
que presentement Ureda est la plus grosouine
vies de Ems de d'etrem d'indit que fous foyre
est armb aintq' vob de g'udred d'g'arison, qui est
signement au foy ne se g'hiber qu'indit inuoreb,
faut que de cost et d'auit et effectuellement
soudit possib est armb, aussy se fait que vob
soudit Ma. (come d'uy de Ureda, Goudeon p.
d'uy Ureda) q' avoir pour son foyre et foyre
de la peare Rindis vob de g'udred que foyre
in uoyre, come se fait g'arison, a toutes est
peores de foy fuyre et bassal de vob de foy
g'udred que foyre.

Quisi adert vob bul de d'uy Urouyongne et d'indit
de fait que est g'ouine ne sont comp'ris de d'art
in uoyre domant cont'entement d'indit de a
la ma. de foy que p'effest on ne d'uy aff'ic
de la vob de vob, se ne fuyre a cela, que
on ne foyre ce que d'g'udred foyre Ma.

D'auantage vob que auob fait fortir d'uy d'f'ic
d'indit et Urouyongne, d'art d'oy on se
peanoir, et que est d'f'ic de d'indit cont'entement
d'indit est d'indit vob de g'udred d'f'ic.

Comme de vous ce que dessus de ce que nous a esté monsté
par plusieurs quibien de Hollande et Zelande au non
de sa maiesté par ordres du grand conseil de date
du 14. de ce mois dont sont scadamé copie touchant
de faire des écoles et annotations des plus des lieux
des pastours et sans les frères et sœurs pour
des blés et aliments et expliquer aux maîtres
des écoles ministres, pasteurs, ou docteurs d'iceux
de leur Religion nous en sommes allés grandement
satisfait et sage de voir un chescun de hospitalité
et surtout plusieurs autres de ce genre de pare
et notamment tout de ce que et par ailleurs de
la parisiens

Par où se est dit que pour les lieux de
des pastours dont est abbaye, diocèses, fondations
et autres sont situés hors de Hollande et Zelande
et toutes fois ont des lieux de frères, sœurs, et sœurs
à la nourriture et souffrance de leurs lieux.

En au regard de ce que se est de Hollande et
Zelande et font que pour les lieux dont la
plus part est de ce genre ou aliments des écoles
d'une manière alimentaire ou autre manière
d'une manière par la souffrance de leurs lieux
ou pour d'iceux et de ce genre de nourriture
suyvants que sur leurs conditions se est ordonné
de ce genre de ce genre.

Parquoy re. veldant - ne se doit vultu attendre ou s'attendre
dans l'usage ou profusion des d'negastions et de l'usage
faire par l'usage de parades, a l'usage de l'usage
monde pour l'usage de l'usage et de l'usage de l'usage
provenir a l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
dont se doit tenir a l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
grande a l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
spéciale de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
pour donner a l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage

Parquoy de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
et que pour l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
nomme alimentaire a l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
pour l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage

Quant au fait de la Religion, se l'usage de l'usage de l'usage
de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
se fait sous le nom de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage

Il est dit de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
qu'il est tant de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
a l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
contenu de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
et de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
chose pour l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
fait de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage
pour l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage de l'usage